

Réforme de la formation plein-temps dans les filières ASSC et ASE

Présentation aux employeurs
26 janvier 2021



Centre de formation professionnelle Santé
Centre de formation professionnelle Social

Pourquoi une réforme ?

- Système fédéral et employeurs favorables au dual
- Nécessité d'intégrer les élèves à bon potentiel mais mineurs
- Situation difficile pour les employeurs devant toutes les sollicitations concernant les stages
- Question de la rémunération et du coût pour les employeurs
 - > Mandat de la conseillère d'Etat
 - > Groupe de travail mandaté en commission de pôle (CFPSO, CFPsa, OrTra, OPFC)

Aujourd'hui, la formation plein temps

- Une procédure d'admission (contrat école)
- Un cursus de trois ans à plein temps en école
- Trois à six stages par apprenti-e en trois ans

Aujourd'hui, la formation plein temps Demain

- Une procédure d'admission (contrat école)
 - Un cursus d'un an à plein temps en école (1ère année)
 - Trois ~~trois~~ six stages par apprenti-e en 1ère année
- ## Deux
- Formation duale en 2^{ème} et 3^{ème} année (contrat employeur)

Caractéristiques de la 1^{ère} année

(Plein temps)

- Cours théoriques et ateliers selon l'ordonnance de formation, à l'école
- Ateliers "job coaching" et travail sur les compétences attendues par les futurs employeurs
- Suivi individuel des apprentis en collaboration avec les institutions
- 2 stages de 15 semaines à temps partiel (2jours/semaine)

Quels sont les objectifs ?

Augmenter l'employabilité:

Compétences théoriques de 1^{ère} année

Compétences pratiques

Aptitudes personnelles et savoirs-être

Capacité à l'autoévaluation

Connaissances du processus de formation

Apprendre à apprendre

Job Coaching

ACQUISES

ACQUISES

TRAVAILLÉES

TRAVAILLÉE

ACQUIS

TRAVAILLÉ

TRAVAILLÉ

Devenir des élèves en fin de 1^{ère} année

	Promu	Non promu
Avec contrat employeur	Intègre la 2 ^{ème} année en formation duale	Intègre la 1 ^{ère} année en formation duale ou dérogation pour la 2 ^{ème} duale selon la situation
Sans contrat employeur	Cap Formations	Redoublement en 1 ^{ère} PLT ou Cap Formations

Pour les employeurs des apprenti-e-s de 2^{ème} et 3^{ème} année

Des paramètres nouveaux

- Possibilité d'engager un-e stagiaire de 1^{ère} année
- Apprenti-e ayant bénéficié d'un soutien renforcé en matière de compétences sociales et personnelles
- Baisse de la pression sur les entreprises quant aux demandes de places de stage ASSC et ASE
- Opportunité d'engager des apprenti-e-s plus jeunes et de contribuer ainsi au continuum du système de formation suisse

Les avantages de la réforme

- Possibilité pour les mineurs d'entrer dans la formation tout en tenant compte de la demande des employeurs d'une certaine maturité professionnelle de leur part
- Cohérence augmentée dans la certification
- Suppression des stages en 2^{ème} et en 3^{ème} année

Nous avons besoin de vous pour réussir !

Quelles sont vos besoins ?

- Quelles sont les compétences attendues pour l'engagement d'un-e apprenti-e ?

*Scannez ce QR code
avec votre téléphone*

ou

*cliquez directement sur l'adresse
suivante dans le chat*



<https://www.menti.com/4x656on8nj>

Pour terminer ...

**Nous restons disponibles pour répondre aux questions par téléphone ou par mail.
Vous pouvez également remonter vos interrogations dans le cadre des commissions de formation professionnelle.**

Nos nouveaux sites internet sont à jour :

<https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpsa>

<https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpso>



Portes ouvertes en ligne

1-5 février 2021

Questions-réponses
en live 18h-19h